



Prix net vendeur dans clauses particulières

Par **flotuche0565**, le **20/06/2008** à **22:52**

Je suis sur le point de signer un mandat de vente sans exclusivité.
Le prix de vente est de 239800€. La rémunération du mandataire est de 5% du prix net vendeur qui est décrit dans les clauses particulières + 4000€ de forfait. Le problème est que si je fais le calcul $228000€ + 5\% + 4000€$ je ne tombe pas sur 239800€ mais sur 243400 € (soit $228000€ + 4000€$ forfait + 3.42%.) Je voudrais savoir si le fait que le prix net vendeur soit précisé dans les clauses particulières me protège d'une éventuelle modification ultérieure. Je ne voudrais pas qu'au moment de signer le compromis de vente on me réclame 5% de rémunération mandataire au lieu de 3.42%. merci par avance de votre aide.